

Qui s'occupe du bébé ?

Pour les jeunes couples sans places en garderie, une « nanny » ou gouvernante pourrait être la solution. C'est celle pour laquelle j'ai opté.



M^e Stéphanie
Séguin

Les Services
Regency Nannies
regencynannies@
bellnet.ca

Femme de carrière, avocate en pratique privée pendant sept ans, fiscaliste et mère d'un jeune enfant, l'idée de démarrer ma propre entreprise s'est manifestée au moment de ma grossesse. Quelques mois après la naissance de ma fille, mon projet de mettre sur pied une agence de placement pour gouvernantes ou « nannies » se concrétisait et quelque temps après, je faisais l'acquisition d'une agence bien établie dans la région de Montréal. Certes, mes adieux à la pratique privée signifiaient l'arrivée de nouveaux défis mais aussi une aventure orientée principalement vers le bien-être des familles et une plus grande disponibilité pour les miens.

Le retour au travail d'une femme professionnelle suite à un congé de maternité suscite beaucoup d'inquiétude et d'organisation au sein du couple. Le couple doit désormais apprivoiser le concept bien à la mode de la « conciliation travail-famille », le défi de la société d'aujourd'hui. Mes collègues de travail en pratique privée m'ont en quelque sorte convaincu au cours de ma grossesse d'embaucher une nanny à la maison afin de me faciliter la vie et celle de mon conjoint. Aujourd'hui, ma famille ne pourrait plus s'en priver car notre nanny nous permet de quitter la maison le matin en toute confiance et de retourner à la maison le soir devant un bon repas familial.

La présence d'une gardienne à la maison appelée gouvernante ou « nanny » peut s'avérer la solution idéale pour des couples professionnels ayant des enfants en bas âge et des horaires chargés. Avoir recours à une nanny à la maison permet aux parents de bénéficier d'un service personnalisé et de qualité à plusieurs niveaux : prodiguer des soins et une attention constante à l'égard de l'enfant, maintenir l'enfant dans un environnement familial et douillet, apprendre une nouvelle langue, réduire les tâches ménagères pour les parents, aider dans la

préparation des repas, garder l'enfant dans un environnement moins propice à la prolifération des maladies, etc. La perle rare n'est pas toujours chose facile à trouver; éplucher les petites annonces du journal du quartier, des grands quotidiens, des babillards du supermarché et du centre sportif peut nécessiter un temps considérable et ce, sans parler du processus d'entrevue et de la vérification des références. Je le sais d'expérience.

Le recours à une agence de placement pour recruter une nanny est une option intéressante pour les parents. Le rôle de l'agence de placement que je gère est d'agir à titre d'intermédiaire entre la famille et la nanny afin de trouver la personne idéale pour prendre soin de bébé et de la maisonnée. L'agence effectue le tri des candidates et candidats idéales, procède à la vérification des références et fournit des conseils pratiques relatifs à l'embauche d'une nanny (guide d'entrevue, renseignements sur les normes du travail, conseils fiscaux, etc.). La banque de données de l'agence procure certains avantages dont celui de posséder une clientèle diversifiée, ce qui permet de répondre aux besoins précis des familles en ce qui concerne le travail à temps plein, à temps partiel, pendant les soirs et les weekends et les vacances familiales. Par ailleurs, une nanny « live-in » peut cohabiter dans la maison familiale dans l'éventualité où l'un des parents voyage fréquemment ou bien travaille de longues heures. A cet effet, le programme des aides familiaux mis sur pied par Citoyenneté et Immigration Canada permet à une famille de parrainer une nanny d'un autre pays, c'est-à-dire de signer un contrat d'emploi (à distinguer d'un parrainage à responsabilité financière) afin de lui offrir un emploi au Québec pour prendre soin d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées dans un domicile privé.

En résumé, la décision d'embaucher une personne pour prendre soin d'un enfant de huit à dix heures par jour requiert un investissement important de temps et d'argent et ne se fait pas à « l'aveuglette ». L'univers du droit est exigeant pour les avocats; par conséquent, pourquoi ne pas s'offrir une qualité de vie à la maison moyennant quelques heures facturables par semaine? C'est ce que j'ai décidé de faire. Pour les intéressés, vous serez le meilleur client de votre nanny...

Avez-vous pensé à protéger... (suite)

Publication du renouvellement du bail

Votre client vient d'exercer une option de renouvellement prévue au bail ? Par prudence, nous recommandons de procéder de nouveau à la publication de ses droits, même si le bail a déjà été publié. En effet, une telle protection permet de s'assurer que la période reconduite et les autres options de renouvellement

prévues au bail, le cas échéant, soient respectées par tout acquéreur subséquent. Cette précaution semble nécessaire puisque la doctrine est partagée à savoir si le nouvel acquéreur est tenu de respecter ou non les options de renouvellement du bail.

Protégez les droits de vos clients en procédant à la publication de l'un de leurs actifs les plus importants, leur bail !